



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Dépose / Reçu le

08 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

24107277

le,

N° d'entreprise : 0670 670 767

Nom

(en entier) : LSGI Services

(en abrégé) : LSGIS

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Avenue Louise 81, Bruxelles 1050

Objet de l'acte : Transfert de siège social de la succursale espagnole et révocation de pouvoirs**(1) Transfert de siège social de la succursale espagnole**

À l'unanimité, le Conseil d'Administration décide que la succursale de LSGIS en Espagne transfère son siège social à calle Estafeta n°6, Edificio n°3, del Complejo Inmobiliario "Plaza de la Moraleja", Urbanización La Moraleja, Alcobendas (Madrid), Espagne.

(2) Révocation de pouvoirs concernant la succursale espagnole

Par décision de l'Assemblée Générale du 11/08/2022, M. Régis Migdal de nationalité française, titulaire d'identification belge 13AV02362, a été révoqué de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

À l'unanimité, le Conseil d'Administration confirme, pour autant que besoin, qu'en raison de cette révocation, il a également été mis fin à tous les mandats généralement quelconques qui avaient été confiés par le passé à Régis Migdal.

(3) Pouvoirs concernant la succursale espagnole

À l'unanimité, le Conseil d'Administration décide que le représentant permanent actuel de la succursale espagnole, M. JUAN JOSÉ COBIAN GARRIGOSA, de nationalité espagnole, marié, titulaire de la carte d'identité espagnole 51060924G en vigueur et domicilié à ces fins calle Estafeta n°6, Edificio n°3, del Complejo Inmobiliario "Plaza de la Moraleja", Urbanización La Moraleja, Alcobendas (Madrid) est autorisé et, dans la mesure nécessaire, doté d'une pleine procuration afin qu'il puisse, au nom et pour le compte de la société, inscrire au registre du commerce de Madrid toutes les résolutions susmentionnées et signer tout document public ou privé en rapport avec la présente procuration et accomplir tous les actes complémentaires ou auxiliaires qui pourraient être nécessaires, appropriés ou souhaitables pour l'accomplissement effectif du mandat conféré en vertu du présent document (tout ce qui précède sans limitation et, par conséquent, entendu dans son sens le plus large).

Olivier Querinjean
Avocat-mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 16/07/2024 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).